

Fiche conseil. 14

Qu'est-ce que le Shadow AI ?

Le « Shadow AI » désigne l'utilisation non autorisée d'outils d'IA par les collaborateurs, sans supervision de l'entreprise. Concrètement : un chargé de fundraising qui colle une convention de mécénat dans ChatGPT pour en résumer les points clés, ou un RH qui fait analyser un CV contenant des informations personnelles par un outil externe.

Quelques chiffres :

- 20 % des violations de données mondiales impliquent désormais des systèmes de Shadow AI.
- 93 % des employés introduisent des données d'entreprise dans des outils d'IA non autorisés.
- 68 % des salariés accèdent à des outils d'IA générative gratuits via des comptes personnels.

Risques

1. **Perte de confidentialité et/ou de disponibilité des données**
2. Atteinte à la **réputation** de l'organisme
3. **Amende** pour non-conformité allant jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial
4. **Litige de propriété intellectuelle**
5. **Risque cyber**

Que dit le RGPD ?

L'intelligence artificielle révolutionne les usages en entreprise : automatisation, analyse prédictive, génération de contenus... Pourtant, ces technologies posent des questions fondamentales en matière de protection des données. Dès lors que des données personnelles sont utilisées pour entraîner, tester ou exploiter un système d'IA, le RGPD s'applique.

Les traitements faits avec l'IA doivent être encadrés par des documents internes : registre RGPD, charte IA, politiques de gouvernance des données. Ces outils permettent de tracer les choix, de clarifier les responsabilités et d'intégrer l'IA dans une politique de conformité globale.

Bonnes pratiques

- Instaurer une culture de responsabilité (sensibiliser aux risques) ;
- Instaurer une gouvernance IA claire et accessible ;
- Proposer des outils IA approuvés et sécurisés ;
- Surveiller l'utilisation de l'IA (audits réguliers).